



PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 15 ET 16.02.2020

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50813.2 COTEAUX PECHARMANT - RIBERAC

N°50815.2 PAYS BEAUMONTOIS - PAYS DE MONTAIGNE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50878.2 BOULAZAC 2 - E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC

N°50879.2 ANNESSE ET BEAULIEU - LIMEUIL

N°50880.2 ROUFFIGNAC PLAZAC 2 - MEYRALS

N°50881.2 THENON LIMEYRAT 2 - STE ALVERE

Poule B N°50943.2 DOUZILLAC LUDOVICIENNE - NEUVIC ST LEON

N°50944.2 COC CHAMIERES - TSMB

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51013.2 TERRASSON - BASSIMILHAC 2

Poule B N°51079.2 E. LALINDE CALES - E. TERRASSON PORTUGAIS LADORNAC

Poule C N°51145.2 MONBAZILLAC SIGOULES - GRIGNOLS VILLAMBLARD

Poule D N°51208.2 LIMENS JSA 3 - PAYS DE MAREUIL 2

N°51210.2 MARSANEIX - PERIGUEUX FOOT

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53282.1 SARLAT PORTUGAIS - SARLAT MARCILLAC 3

Poule D N°53308.1 MONBAZILLAC SIGOULES 2 - BERGERAC STELLA

Poule F N°53365.1 NOTRE DAME SANILHAC 2 - ST AULAYE

PROMOTION Poule G N°53386.1 JUMILHAC 2 - E. TERRASSON MONTIGNAC 3

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50946.2 PAYS DE L'EYRAUD - BERGERAC LA CATTE 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51209.2 AGONAC - LA CHAPELLE FAUCHER

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule F N°53363.1 PETIT BERSAC - RIBERAC 3

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS

N°52228.1 PAYS DE L'EYRAUD 2 - COURSAC 2



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50944.2 COC CHAMIERES - TSMB

FEUILLE DE MATCH ENVOI TARDIF OU LETTRE TAXEE

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule G N°53884.1 THENON LIMEYRAT 3

OBLIGATION DANS LE DOMAINE DES EDUCATEURS

Le club ci-dessous est amendé de 20 € pour absence non excusée de l'entraîneur responsable de son équipe (Titre IV article V alinéa 3 des Règlements Particuliers du District).

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°51144.2 LE MONTEIL

Poule D N°51211.2 ST PAUL DE LIZONNE

Le club ci-dessous est amendé de 20 € pour non désignation de l'entraîneur responsable de son équipe (Titre IV article V alinéa 3 des Règlements Particuliers du District).

DEPARTEMENTAL 3

Poule B E. TERRASSON PORTUGAIS LADORNAC

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule K N°53470.1 PETIT BERSAC 2

Poule L N°53536.1 NONTRON ST PARDOUX 3

FORFAIT GENERAL

L'équipe 2 de CHAMPAGNAC DE BELAIR qui disputait le championnat CRITERIUM SENIORS A 8 Poule A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 30 €.